



BILAN 2017-2018

Plan local de déplacements
de l'arrondissement de **Saint-Léonard**



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT	2
MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT	3
MISE EN CONTEXTE	4
LES BONS COUPS 2017-2018	6
Axe 1 : Sécurité des déplacements et qualité de vie (SDQV)	6
Axe 2 : Transports collectifs et actifs (TCA)	8
Axe 3 : Réseau routier et stationnement (RRS)	10
LE SPVM, UN ALLIÉ POUR LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS	11
À SURVEILLER EN 2018-2019	12
POUR EN SAVOIR PLUS	13

MOT DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT



Chères Léonardoises, chers Léonardois,

Mes collègues du conseil d'arrondissement, Patricia R. Lattanzio, Lili-Anne Tremblay, Dominic Perri ainsi que Mario Battista, et moi avons adopté, en juin 2016, le *Plan local de déplacements de Saint-Léonard*. Nous en sommes maintenant rendus à vous présenter le deuxième bilan des actions qui ont été initiées et accomplies depuis son adoption.

Comme vous le savez certainement déjà, les actions prévues à ce plan demandent bien souvent des changements importants dans les aménagements du territoire, dans la réglementation ou dans les mentalités. Il s'agit donc d'un travail de longue haleine pour tous les acteurs impliqués.

Malgré tout, dans la dernière année, nous avons amorcé ou réalisé plusieurs actions. Nous sommes notamment très fiers de tout le travail entourant les plans de déplacement scolaire, car assurer la sécurité des déplacements actifs pour les enfants et leurs parents est une préoccupation importante pour l'arrondissement. Nous avons également travaillé sur d'autres enjeux tels que la connexion du réseau cyclable léonardois à ceux des arrondissements limitrophes et l'amélioration de l'environnement physique pour les déplacements actifs des résidents. Je vous invite donc à prendre connaissance des réalisations présentées dans ce bilan.

Et pour tout ce beau travail, nous tenons à remercier notre directeur d'arrondissement, Steve Beaudoin, ainsi que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la Direction des travaux publics qui ont su rassembler le travail de nombreux partenaires institutionnels et communautaires afin d'en faire des réalisations concrètes et cohérentes.

Bonne lecture!

Michel Bissonnet

Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard



**Patricia
R. Lattanzio**

Conseillère
de la Ville



**Lili-Anne
Tremblay**

Conseillère
d'arrondissement



**Dominic
Perri**

Conseiller
de la Ville



**Mario
Battista**

Conseiller
d'arrondissement



MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT

Chères Léonardoises, chers Léonardois,

Je suis heureux de vous présenter ce deuxième bilan du *Plan local de déplacements*. Encore une fois cette année, beaucoup d'efforts ont été déployés afin d'améliorer la sécurité et la fluidité des déplacements sur tout le territoire de l'arrondissement.

Ce travail en est un d'équipe. Il nécessite en effet la collaboration de nombreuses personnes, dont les employés de l'arrondissement et de la Direction des transports de la Ville de Montréal, ainsi que plusieurs partenaires institutionnels et communautaires qui ont accepté de s'impliquer dans cette démarche. La mise en commun de tous ces efforts nous aura permis d'atteindre les résultats que nous avons eus cette année.

J'en profite d'ailleurs pour souligner le travail des employés de l'arrondissement qui y ont été associés pour leur contribution et, plus particulièrement, l'équipe de la Qualité du milieu à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises qui, sous la direction de Johanne Couture, assure le suivi de la réalisation de ce plan.

Soyez assuré que le travail se poursuivra dans les prochaines années. Plusieurs actions requièrent du temps avant d'être mises en oeuvre et les enjeux liés à la sécurité des déplacements doivent être bien étudiés afin d'apporter les solutions adéquates et durables. Je continuerai à travailler en collaboration avec nos équipes de l'arrondissement et nos partenaires afin de rendre Saint-Léonard encore plus sécuritaire pour tous!

Steve Beaudoin
Directeur d'arrondissement



MISE EN CONTEXTE

Le 6 juin 2016, l'arrondissement de Saint-Léonard a adopté son premier *Plan local de déplacements* dans le but d'améliorer les conditions de déplacements des personnes et des marchandises, d'améliorer la qualité de vie des résidents, de réduire l'impact des déplacements sur la santé publique et l'environnement et de contribuer à la vitalité économique du territoire.

En effet, il faut savoir que l'arrondissement de Saint-Léonard s'étend sur une superficie de 13,5 km² et compte plus de 185 kilomètres de rues. Son positionnement géographique et l'armature de son réseau routier font en sorte que les artères principales et collectrices sont très sollicitées par le trafic de transit. Cette situation, combinée à la croissance soutenue de la population et de l'activité économique, a produit, au fil des ans, un phénomène grandissant de conflits entre les déplacements de transit et les déplacements locaux. L'élaboration d'un plan local de déplacements était donc devenue nécessaire afin d'agir sur ces problématiques, et ce, en tenant compte des préoccupations des citoyens et des représentants du milieu en matière de transport.

Fruit de plusieurs démarches de consultation du milieu, ce plan reflète bien les besoins et les défis de l'arrondissement. Il se veut surtout un document de référence pouvant être bonifié et amélioré en tout temps, de façon à ce que l'arrondissement de Saint-Léonard continue de s'ajuster aux nouveaux enjeux et aux avancées en matière de transport.

Il a été construit selon trois axes, qui contiennent chacun des fiches répertoriant des enjeux particuliers à cet axe ainsi que des actions à entreprendre. Ces axes sont :

- › **AXE 1:** Sécurité des déplacements et qualité de vie, qui contient 11 fiches
- › **AXE 2:** Transports collectifs et actifs, qui contient 8 fiches
- › **AXE 3:** Réseau routier et stationnement, qui contient 3 fiches



Bien que l'élaboration et le suivi de ce plan soient pilotés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, ce sont tous les services de l'arrondissement qui sont concernés par sa mise en œuvre. De plus, de nombreux partenaires de l'arrondissement sont interpellés, voire même responsables de la réalisation d'actions, tels que la Direction des transports de la Ville de Montréal, le Réseau de transport métropolitain, la Société de transport de Montréal, le Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 42 (SPVM PDQ 42), l'Écoquartier de Saint-Léonard, les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île et English Montreal, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, les tables de quartier, etc.

Plusieurs actions ont évoluées ou été réalisées entre les mois de juin 2017 et mai 2018. Pour ce deuxième bilan, l'arrondissement de Saint-Léonard a choisi de **dresser un aperçu des grands accomplissements et des bons coups réalisés par l'arrondissement et ses partenaires, selon les trois axes établis.**





AXE 1



SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS ET QUALITÉ DE VIE (SDQV)

Les actions regroupées dans cet axe visent l'amélioration de la sécurité des déplacements, notamment aux intersections et sur les grandes artères, par la mise en place de mesures d'apaisement de la circulation, mais également par la sensibilisation des citoyens au respect du Code de la sécurité routière et la promotion des modes de transport actifs.

Voici quelques-uns des bons coups :

- › La sécurité routière, particulièrement celle des piétons et des cyclistes, a été renforcée dans certaines rues locales ciblées, où le risque de transit et/ou de vitesse élevée est présent. **En 2017, l'arrondissement a poursuivi l'installation de balises temporaires majoritairement autour des parcs et des écoles.**
- › Afin d'améliorer la sécurité des piétons, **des travaux de mise aux normes des feux de circulation** ont été effectués, notamment aux intersections du boulevard Viau avec le boulevard Lavoisier et la rue Jarry, ainsi que de la rue Jean-Talon avec les rues Valdombre et de la Villannelle.
- › L'arrondissement de Saint-Léonard a favorisé la tenue d'événements écoresponsables sur son territoire en faisant la promotion du guide *Pour des événements écoresponsables à Saint-Léonard* auprès des organisateurs d'événements spéciaux. Les déplacements actifs et collectifs sont des éléments qui ont été considérés pour favoriser l'écoresponsabilité des événements.



Feux de circulation mis aux normes



Voie cyclable



Guide *Pour des événements écoresponsables à Saint-Léonard*

- › À la suite de l'élaboration **des six plans de déplacement scolaire (PDS)** en 2016-2017, dans le cadre du programme **À pied, à vélo, ville active!**, des recommandations ont été mises en œuvre par l'arrondissement afin d'améliorer la sécurité des déplacements actifs des élèves de ces écoles. Rappelons que ce programme vise la création d'environnements sécuritaires afin de favoriser le transport actif pour l'ensemble des citoyens et, plus particulièrement, afin de faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents sur le trajet domicile-école-travail. Tous les PDS sont disponibles sur le site Internet de Vélo Québec (velo.qc.ca).
- › En 2017-2018, l'arrondissement a mandaté une fois de plus Vélo Québec pour **élaborer les plans de déplacement scolaire pour les trois dernières écoles primaires** qui n'ont pas bénéficié de cette démarche jusqu'à maintenant, soit Honoré-Mercier, Général Vanier et Pie-XII. Ces trois nouveaux plans compléteront ainsi la démarche pour les onze écoles primaires sur le territoire de Saint-Léonard.
- › Avec la contribution du projet ILEAU – Interventions locales en environnement et aménagement urbain, **114 arbres ont été plantés, 221 arbustes et plantes grimpantes ont été plantés ou distribués aux Léonardois et aux Léonardoises et 14 bacs de verdissement garnis de 134 vivaces ont été installés** à l'occasion d'un projet de mobilisation des commerçants pour l'amélioration des espaces de vie. Ce projet a été initié par Concertation Saint-Léonard dans le cadre de la Revitalisation urbaine intégrée (RUI) Viau-Robert. Coordonnée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, avec comme partenaire principal sur le territoire l'Écoquartier de Saint-Léonard, ILEAU est une opération de lutte aux îlots de chaleur urbains, qui est menée dans l'est de Montréal depuis 2015.



Corridor scolaire



Projet ILEAU



AXE 2



TRANSPORTS COLLECTIFS ET ACTIFS (TCA)

Les actions de cet axe visent l'amélioration de la sécurité et de la convivialité des déplacements actifs et collectifs.

Voici quelques-uns des bons coups :

- › Avec son premier *Plan d'action local en accessibilité universelle 2016-2018*, l'arrondissement de Saint-Léonard s'est engagé à **appliquer les normes d'accessibilité universelle dans ses projets d'ingénierie municipale**. Ainsi, lors de travaux de réfection comprenant des aménagements pour les usagers des transports actifs, les principes de l'accessibilité universelle, tels que l'abaissement et l'élargissement des trottoirs, l'ajout d'éclairage public, etc., sont appliqués. À cet effet, en 2017 et en 2018, 150 plaques podotactiles ont été installées dans les rayons de trottoir aux intersections.
- › Les marches exploratoires, **permettant d'évaluer le niveau d'accessibilité et de sécurité des parcours** empruntés par les aînés et les personnes à mobilité réduite entre les parcs de l'arrondissement et les différents points de service qu'ils fréquentent, se sont poursuivies. En 2017-2018, **12 marches ont été réalisées** en collaboration avec Concertation Saint-Léonard, divers partenaires et plusieurs citoyens.
- › En collaboration avec la Direction des transports de la Ville de Montréal, l'arrondissement poursuit la **consolidation de son réseau cyclable local par le développement de nouvelles connexions avec les arrondissements limitrophes** :
 - Des travaux de marquage de type « voie partagée » ont été réalisés au cours de l'été et de l'automne 2017 sur les rues de Lisieux et Verdier, reliant ainsi l'arrondissement de Saint-Léonard à la piste cyclable de la rue Saint-Zotique, située dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie
 - Une bande cyclable a été ajoutée sur le boulevard Couture afin de relier le réseau cyclable local de Saint-Léonard à la piste cyclable de la 25^e rue, située dans l'arrondissement de Villerey-Saint-Michel-Parc-Extension.



Plaque podotactile

- Du marquage au sol a également été effectué sur les rues du Saguenay et Grasset pour relier le réseau cyclable local au site des bassins du Domaine Chartier au nord de l'arrondissement.
- › L'arrondissement poursuit le remplacement des unités de supports à vélo désuets dans ses parcs.
- › Chaque année, le 3^e vendredi de septembre, l'Écoquartier de Saint-Léonard **organise la journée thématique *Park(ing) Day*** qui a pour but de faire la promotion des modes de déplacements actifs et de sensibiliser les citoyens à la place de l'auto en ville. Cet événement annuel, qui se déroule dans 162 villes réparties dans 35 pays à travers le monde, rassemble artistes, citoyens, élus et organisations afin de transformer temporairement des cases de stationnement en espaces conviviaux, artistiques et verdoyants. Cette journée permet, notamment, d'informer les participants sur les actions entreprises dans le cadre du *Plan local de déplacements*.



Réseau cyclable à Saint-Léonard



Support à vélo



Park(ing) Day 2017



AXE 3

RÉSEAU ROUTIER ET STATIONNEMENT (RRS)



Intersection de la rue Jean-Talon
et du boulevard Langelier

Les actions de cet axe vise à revoir le rôle de certains axes routiers ainsi qu'à optimiser l'offre en stationnement.

Voici quelques-uns des bons coups :

- › La Direction des transports de la Ville de Montréal poursuit la **mise aux normes des feux de circulation sur le réseau artériel** dans le but de rendre les intersections plus sécuritaires pour les piétons et d'améliorer la fluidité de la circulation.
- › À Saint-Léonard, **12 intersections avec feux de circulation ont été mises aux normes en 2017-2018**. Lors de ces travaux, la performance des feux de circulation est revue et standardisée, la forme de l'éclairage et l'intensité sont revues et la synchronisation est révisée (priorité de virage, temps pour chaque côté et priorité piétonne).

LE SPVM, UN ALLIÉ POUR LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS



Le poste de quartier 42 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM PDQ 42) travaille en étroite collaboration avec l'arrondissement afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de sensibiliser les citoyens au respect du Code de la sécurité routière.

Annuellement, et de façon continue, le SPVM PDQ 42:

- › assure le respect de la limite de vitesse de 30 km/h dans les zones scolaires et autour des parcs ;
- › soutient l'arrondissement dans les relevés de terrain de la signalisation existante afin de mettre en place des mesures d'amélioration ;
- › assure une vigie auprès des 11 écoles primaires de Saint-Léonard et réalise différentes activités de sensibilisation auprès des parents et des jeunes.



Fête du citoyen 2017



Opération Radar

APPEL À LA VIGILANCE

LA SÉCURITÉ DES ÉCOLIERS - DES RÈGLES À RESPECTER

SPVM **Montréal**

CAMPAIGNE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN ZONE SCOLAIRE

Cette campagne veut rappeler l'importance de demeurer vigilant dans les zones scolaires et de parc, en présence des enfants et des autobus d'écoliers.

Encore trop souvent, on observe des infractions en matière de sécurité routière des écoliers. Agissez avec prudence et respectez les règles de sécurité.

POSTE DE QUARTIER 42

8181, boul. Lacordaire
Montréal, Qc, H1R 2A5
Téléphone : 514 280-0142
www.spvm.qc.ca/fr/pdq42

**À PIED OU EN VOITURE,
IL EST IMPORTANT D'ÊTRE PRUDENT
EN TOUT TEMPS
POUR LES ENFANTS.**

Montréal

À SURVEILLER EN 2018-2019



- › L'arrondissement **procèdera à l'étude des recommandations qui seront consignées dans les plans de déplacement scolaire** des trois dernières écoles primaires (Général Vanier, Honoré-Mercier et Pie-XII), dont l'analyse sera effectuée en 2018 par Vélo Québec.
- › Des sentiers multifonctionnels seront aménagés **aux bassins de rétention du Domaine Chartier** en 2018-2019 afin d'améliorer les déplacements actifs.
- › L'Écoquartier de Saint-Léonard poursuivra la **mise en valeur de la biodiversité et des déplacements actifs** par le biais du projet Quartiers 21 – Corridor vert et nourricier.
- › L'arrondissement travaillera, en collaboration avec Concertation Saint-Léonard et d'autres partenaires, à la rédaction d'un plan de communication **portant sur la sécurité des déplacements**, un enjeu qui a été identifié comme prioritaire dans le cadre du Forum de développement social de Saint-Léonard, tenu en 2016.
- › Jusqu'en 2019, **d'autres initiatives de verdissement** et projets d'aménagement visant la réduction des îlots de chaleur se poursuivront dans le cadre du programme ILEAU.
- › **Trois nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques** seront installées sur le territoire de Saint-Léonard. De plus, la Ville de Montréal procèdera à l'étude des emplacements possibles pour son réseau de bornes de recharge.
- › En collaboration avec le PDQ 42, l'arrondissement **procèdera au réaménagement des corridors scolaires afin de les identifier de façon plus marquée, permettant ainsi de sécuriser les déplacements actifs des élèves et des parents.**
- › **Un programme particulier d'urbanisme (PPU)**, incluant une démarche de consultation participative, **pour les abords de la rue Jean-Talon Est**, à l'ouest du boulevard Langelier, est en cours de réalisation. Considérant le prolongement futur de la ligne bleue du métro de Montréal, il s'agit d'un secteur stratégique voué à une densification et à une transformation. Cette démarche de PPU fait suite à la réalisation d'une première étude de planification générale réalisée à la fin de l'année 2016 qui a permis de soulever certains enjeux, de développer une vision d'ensemble des secteurs stratégiques et d'établir une priorisation des divers secteurs de planification détaillée.



POUR EN SAVOIR PLUS

Le *Plan local de déplacements* de l'arrondissement de Saint-Léonard est disponible sur le site Web de l'arrondissement : ville.montreal.qc.ca/st-leonard, dans la section *Publications*.

Le bilan 2017-2018 du Plan local de déplacements de l'arrondissement de Saint-Léonard est une publication de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Sous la supervision de

Johanne Couture, directrice de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises

Coordination et rédaction

Mélanie Rousselle, agente de recherche, Environnement et développement durable

Rédaction et conception graphique

Richard Caron, chef de division Relations avec les citoyens et Communications

Julie Blais, chargée de communication

Stéphanie Bottex, graphiste



Suivez-nous sur
Facebook

facebook.com/stleonard

facebook.com/bibliothequedesaintleonard

ville.montreal.qc.ca/st-leonard